

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00240

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) GIER - ONDAINE - SAINT-ETIENNE SUD : MISSION D'AMO A CONFIER A LA SPL CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 septembre 2020

Nombre de membres en exercice: 72

Nombre de présents : 62 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL. Μ. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET. Mme BERROUKECHE, Cyrille BONNEFOY, Nora M. Bernard BONNET. М. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE. M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Denis LAURENT, Julien LUYA, Patrick M. M. Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc Christian THELISSON. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) GIER - ONDAINE - SAINT-ETIENNE SUD : MISSION D'AMO A CONFIER A LA SPL CAP METROPOLE

Selon les termes du contrat signé en mai 2020 entre l'Etat, Saint-Etienne Métropole, EPORA, le Pôle métropolitain et la Banque des Territoires, le Projet Partenarial d'Aménagement Gier – Ondaine – Saint-Etienne Sud (PPA GOSE) a vocation à « dynamiser, préciser, fédérer, coordonner et organiser les modalités d'action sur le territoire des vallées industrielles du Gier, de l'Ondaine et du Sud Saint-Étienne afin d'accélérer :

- le traitement des friches industrielles :
- les requalifications du parc bâti et social ;
- l'amélioration globale du cadre de vie et la restauration de l'attractivité des fonds de vallées :
- l'amélioration des mobilités de façon globale et leurs interactions ;
- la rénovation de l'identité historique du territoire (patrimoine industriel au cœur des rivières) ».

La caractéristique particulière de ce contrat est son périmètre très étendu tant thématiquement que géographiquement. En effet, Il couvre un vaste territoire de « vallées industrielles historiques » de la Métropole qui concerne 13 communes : Unieux, Fraisses, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Saint-Chamond, L'Horme, La Grand-Croix, Lorette, Genilac, Rive-de-Gier et Tartaras, ainsi que la partie Sud de Saint-Etienne.

Pour accélérer la dynamique de requalification du territoire, les objectifs fixés dans le contrat de PPA sont les suivants :

- définir une véritable stratégie d'aménagement partagée entre tous les acteurs,
- promouvoir une vision d'ensemble de la requalification de ce territoire,
- *mettre en synergie les acteurs du territoire* et accélérer ainsi la mise en œuvre de la stratégie d'intervention et la réalisation des programmes d'actions,
- identifier les opérations d'aménagement structurantes qui seront menées sur le territoire du PPA dans les 15 prochaines années et définir leur maîtrise d'ouvrage ainsi que leur plan de financement,
- s'inscrire dans la préparation des *futurs documents contractuels* avec l'État et la Région notamment.
- être plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement,
- anticiper les mises sur le marché de fonciers aménagés et de programmes immobiliers, pour l'habitat comme pour les activités économiques, et effectuer si besoin des régulations pour faciliter leur commercialisation dans un contexte de marché immobilier relativement atone.

Saint-Etienne Métropole est chargée de la mise en œuvre de ce contrat qui devra associer les partenaires signataires ainsi que les 13 communes concernées, et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans la mise en place du PPA, il conviendra d'assurer une analyse de ce territoire et de ses dynamiques, de cibler des opérations majeures et d'esquisser des méthodologies opérationnelles d'intervention. Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole a sollicité l'appui de l'agence d'urbanisme EPURES pour la réalisation de plusieurs études qui seront conduites d'ici fin 2020 et qui contribueront à la bonne connaissance du territoire et à l'identification des futurs sites à enjeux.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce PPA et en complément des missions assurées par EPURES, SAINT-ETIENNE METROPOLE entend confier à CAP METROPOLE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ayant pour objet :

- le pilotage des études à conduire dans le cadre du PPA visant notamment l'établissement d'un plan guide sur le périmètre de ce PPA ;
- la préparation, l'organisation et l'animation d'ateliers sur des thématiques particulières que rencontre le territoire et visant à proposer et imaginer des outils & modalités d'intervention ;
- l'animation de la réflexion générale avec les partenaires.

Cette mission d'assistance à maitrise d'ouvrage est conclue pour une durée de 24 mois et s'élève à 79 900 € HT, dont 50 % seront financés par l'ETAT dans le cadre du PPA.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat de mission d'AMO avec la SPL Cap Métropole pour la mise en place du PPA;
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 449 du budget DCAF</u> de l'exercice 2020 ;
- <u>les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget DCAF de l'exercice 2020 et suivants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité comme suit :

Votes pour :

Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Mme Christiane BARAILLER, Denis BARRIOL. M. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET. Mme Nora BERROUKECHE, Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, М. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, Mme CHAVANNE, M. Jean-Noël M. Marc Mme Frédérique CHAVE, CORNUT. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Rémy M. M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, LAURENT, M. Julien LUYA, Patrick M. Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,

- M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL Dont les pouvoirs de :
- M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU